



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commémorations

Question écrite n° 64057

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le devoir de mémoire à l'égard des victimes du communisme. Il lui demande si le souvenir du martyr des cent millions de victimes du communisme, selon l'analyse incontestée de l'historien Stéphane Courtois, ne justifie pas une commémoration officielle dans chaque pays d'Europe qui pourrait avoir lieu le 9 novembre, date anniversaire de la chute du mur de Berlin. Il lui demande s'il n'envisage pas de relayer auprès de ses collègues européens cette proposition partagée par une cinquantaine de députés.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères et européennes sur la question du devoir de mémoire à l'égard des victimes du communisme ainsi que sur l'opportunité de faire du 9 novembre une date de commémoration officielle dans les pays européens. Des régimes totalitaires et dictatoriaux, dont certains régimes communistes et, particulièrement, le totalitarisme stalinien, ont provoqué la mort de millions de personnes en Europe. Partout en Europe et à travers le monde, les persécutions et des massacres ont jalonné un XXe siècle particulièrement violent. Toutes ces victimes de régimes oppresseurs, à toutes les époques et sur tous les continents, méritent d'être commémorées. La Journée mondiale des droits de l'homme, célébrée chaque 10 décembre, au cours de laquelle nous honorons tous ceux qui se dressent avec courage face à l'arbitraire et, souvent, payent de leur liberté - et parfois de leur vie - ce combat est aussi une occasion de rendre hommage aux innombrables victimes des plus terribles dictatures. Le ministère des affaires étrangères et européennes vous remercie d'avoir rappelé ce devoir de mémoire et s'engage, lors de la prochaine célébration de la Journée des droits de l'homme, à évoquer le souvenir des millions de victimes de ces régimes, en même temps qu'il évoquera le travail des défenseurs des droits de l'homme, notamment les signataires de la charte 77 et ceux qu'ils ont inspirés, qui ont démontré qu'il est possible de faire triompher les droits de l'homme et l'État de droit.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64057

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11004

Réponse publiée le : 17 août 2010, page 9012